

QUE le dispositif du décret n° 1223-92 du 26 août 1992, concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation pour le projet de réaménagement de la route 148 entre le chemin Rivermead et le pont Champlain à Aylmer, soit modifié par la suppression de la condition 3.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36086

Gouvernement du Québec

Décret 490-2001, 2 mai 2001

CONCERNANT la constitution du Groupe de travail sur l'encadrement du secteur financier

ATTENDU QUE dans le Discours sur le budget 2001-2002, la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre des Finances annonçait son intention de mettre sur pied un groupe de travail, composé de représentants du milieu, chargé de revoir l'encadrement du secteur financier québécois et de formuler des recommandations ayant pour objectif d'en améliorer l'efficacité, tant en matière de protection du public qu'en matière de fardeau administratif et réglementaire pour l'industrie, dans le cadre des champs de compétence du Québec;

ATTENDU QUE pour ce faire, il est souhaitable de constituer un groupe de travail chargé d'étudier ces questions;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances:

QUE soit constitué un groupe de travail sur l'encadrement du secteur financier dont le mandat consiste à:

a) analyser la structure actuelle d'encadrement du secteur financier québécois dans le contexte du décloisonnement des institutions financières et de la globalisation des marchés;

b) recommander à la ministre des Finances des mesures visant à améliorer la structure d'encadrement au niveau des organismes d'encadrement; dans le cadre des champs de compétence du Québec, ces recommandations devant tenir compte:

— de la protection des consommateurs de produits et services financiers;

— de l'allègement du fardeau administratif de ce secteur.

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Groupe de travail sur l'encadrement du secteur financier:

— monsieur Claude Béland, ex-président du Mouvement Desjardins;

— monsieur Pierre Carrier, ex-directeur de la Direction des communications de l'Office de la protection du consommateur;

— monsieur Yvon Charest, président et chef de la direction de l'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie;

— monsieur Pierre Comtois, président directeur-général d'Optimum gestion de placements inc.;

— monsieur Pierre Laurin, administrateur invité de l'École des Hautes Études Commerciales;

— monsieur Yvon Martineau, associé principal de la firme Fasken Martineau DuMoulin;

— madame Dominique Vachon, vice-présidente, économiste en chef de la Banque Nationale du Canada;

QUE monsieur Yvon Martineau soit nommé président de ce groupe de travail, pour la durée de son mandat comme membre de ce groupe et reçoive, à ce titre, des honoraires de 550 \$ par demi-journée et 1100 \$ par jour;

QUE madame Gisèle Gauthier, avocate au gouvernement du Québec, soit désignée secrétaire du groupe de travail;

QUE ce groupe de travail soumette à la ministre un rapport incluant ses recommandations avant la fin de la présente année;

QUE les frais soient payés à même les crédits du ministère des Finances;

QUE les personnes nommées membres du Groupe de travail sur l'encadrement du secteur financier soient remboursées pour les frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret n° 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36115